

Chers amis,

Vous avez probablement pris connaissance, soit dans votre dernier Cahier du M.U.R.S, soit par la presse écrite ou parlée de l'importante initiative prise par notre mouvement : celle de proposer l'adoption, par l'Organisation des Nations Unies, d'un nouvel article venant s'ajouter à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (article 31).

Cet article distingue entre l'acquisition des connaissances -la science fondamentale- et l'utilisation abusive ou dévoyée des technologies qui en découlent.

Par ailleurs, nous souhaitons que l'Organisation des Nations Unies explicite cet article par des principes solennellement exprimés, portant sur des domaines plus spécifiques. Nous pensons particulièrement à l'utilisation abusive des énergies qui peuvent détériorer la biosphère, l'emploi des méthodes de génie génétique appliquée au patrimoine humain et enfin à la non commercialisation de tous les éléments du corps humain.

Comment cette proposition a-t-elle été accueillie par le grand public ? C'est là l'objet de ces quelques lignes et des textes ou extraits de presse qui les suivent.

Disons tout de suite que l'accueil a été en général très favorable. Les quelques critiques que nous avons reçues sont des critiques de détail portant :

- tantôt sur la forme, c'est-à-dire sur la rédaction même de l'article ou des principes qui l'accompagnaient. Il sera toujours possible d'en tenir compte puisqu'il s'agit d'un libellé, par définition améliorable.

- tantôt, plus rarement, sur le fond. La formulation de ces dernières critiques dénotait le plus souvent une lecture insuffisamment attentive des textes.

La proposition du M.U.R.S parue dans le dernier Cahier portait la date du 6 juin. Elle fut reprise tout d'abord dans une interview publiée dans *Le Point* du 3 juillet 1989.

Quelques jours plus tard, nous avons eu la satisfaction très encourageante de constater dans la Déclaration des sept chefs d'Etats des pays les plus industrialisés, réunis à Paris le 14 juillet, que leurs propos faisaient écho presque mot pour mot à notre proposition, en se limitant aux sciences de la vie.

A l'occasion de l'anniversaire de l'adoption par l'Assemblée Constituante de la Déclaration des Droits de l'Homme, le 26 août 1989, le M.U.R.S a diffusé sa proposition à toute la presse française et de nombreux articles ont alors été publiés par divers journaux.

Enfin, Jacques CHANCEL a bien voulu m'interviewer au cours d'une émission «*Figure du Temps*», sur Antenne 2, malheureusement passée très tard dans la nuit (ce qu'on peut déplorer).

Enfin, deux membres du Conseil d'Administration du M.U.R.S, Madame la Présidente Hélène AHRWEILER et moi-même ont été invités à un important symposium, dont le sujet correspondait particulièrement bien à nos préoccupations : «*Les Droits de l'Homme and Scientific Progress*» ; titre mêlant symboliquement deux langues montrant par là qu'il s'agissait d'une célébration franco-américaine de l'adoption presque simultanée de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et de la Bill of Rights en 1789.

Ce symposium s'est déroulé tout d'abord à CHARLOTTESVILLE en Virginie, patrie de Jefferson, troisième président des Etats-Unies, puis à WASHINGTON à la prestigieuse Académie des Sciences d'Amérique.

On trouvera dans ce même numéro l'excellente présentation faite à Charlottesville par Madame Hélène Ahrweiler, dans laquelle elle mentionne la position du M.U.R.S.

Par ailleurs, on ne pouvait trouver meilleure tribune que celle de l'Académie Nationale des Sciences à Washington pour présenter notre proposition Outre-atlantique. Là encore elle fut accueillie positivement. Cependant, il est apparu évident que si beaucoup la trouvent excellente, venant bien à son heure, néanmoins peu s'engagent personnellement pour en assurer la diffusion.

Il nous faut donc persévérer, multiplier les occasions de semer l'idée.

Elle fera son chemin, j'en suis persuadé, car elle est juste et opportune. Comme le disait Robert MALLET, notre Président fondateur, «une idée n'a pas d'âge, elle a de l'avenir».

Notre stratégie va donc consister :

à nous orienter délibérément vers l'Organisation des Nations Unies en empruntant la voie officielle. Vous trouverez dans ce numéro la «Déclaration sur l'utilisation des progrès de la science et de la technique dans l'intérêt de la paix et au profit de l'humanité» adoptée à la 2.400ème séance plénière de l'UNESCO, le 10 novembre 1975, dans laquelle est déjà exprimée une partie des idées que nous défendons.

On y parle, en effet, de l'utilisation des progrès de la science, des réalisations de la science et de la technique pour proscrire «les conséquences négatives qui pourraient découler du mauvais usage des progrès scientifiques et techniques».

Il est bien évident que cette déclaration a été faite en pensant essentiellement aux usages belliqueux, en particulier de l'énergie nucléaire. D'autres dangers se profilent maintenant, qui doivent être eux aussi prévenus.

Par ailleurs, l'indispensable quête du savoir, qui peut être également menacée, n'est pas mentionnée.

Enfin, il s'agit d'une simple déclaration qui n'envisage aucune sanction contre les contrevenants et qui n'a pas le poids dont pèserait un nouvel article de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Pour parvenir au but que nous nous sommes fixé il est nécessaire qu'un Etat (ou un groupe d'Etats) saisisse officiellement l'Organisation des Nations Unies. C'est à quoi nous devons dès maintenant nous employer.

Parallèlement, nous comptons aborder le Conseil de l'Europe, plus spécialisé dans le domaine éthique que le Parlement Européen. Ici encore un texte existe mais il se limite à l'emploi des méthodes génétiques (recommandation 934 de l'Assemblée relative à l'ingénierie génétique, 1982). Il serait nécessaire de l'actualiser et surtout, à mon sens, de généraliser la démarche en l'étendant à l'ensemble des sciences et des techniques. Des contacts sont en cours dans cette direction.

Si notre stratégie est bien tracée son succès dépendra de l'influence la plus grande, celle de l'opinion publique. C'est donc à vous, chers amis, qu'il revient de réaliser cette partie de notre programme. En effet, l'idée une fois émise progresse de bouche à oreille par un cheminement lent certes mais très efficace dans une société comme la nôtre.

Le terrain est très réceptif pour la germination de notre graine. Ne lit-on pas chaque jour dans nos journaux, tout au moins dans ceux du monde occidental, une série d'articles qui ont trait aux craintes, justifiées ou non que suscitent les applications de la science. Et là, c'est à vous, chers amis, qu'il revient de lever cette confusion trop fréquente dans les esprits qui entretient un climat de méfiance vis à vis de la science proprement dite et non pas, comme il se devrait, à l'encontre de la technologie mal appliquée.

Le temps travaille certainement pour nous mais néanmoins il est probablement compté.

Devons-nous attendre qu'il soit trop tard pour réagir en ce qui concerne les modifications de l'atmosphère ?

Devons-nous attendre pour réagir que des atteintes au patrimoine génétique soient un fait accompli ?

Devons-nous attendre que la pratique de la commercialisation des organes soit devenue une banalité pour l'interdire ?

C'est donc à chacun de vous que je m'adresse en vous demandant de prendre ce problème à coeur, comme un problème personnel, dont il ne suffit pas de ressentir passivement la nécessité mais d'en assumer activement l'urgence.

Je vous adresse toute ma confiance et mon amitié.

**Professeur Jean DAUSSET
Prix Nobel
Président du MURS**